



Assemblée générale

Distr. générale
19 juillet 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 75 c) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits humains : situations relatives aux droits humains et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Rapports de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne

Note du Secrétariat

1. Au paragraphe 40 de sa résolution [46/22](#), adoptée le 24 mars 2021, le Conseil des droits de l'homme a décidé de transmettre tous les rapports et toutes les mises à jour orales présentés par la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne à tous les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, et recommandé à l'Assemblée générale de soumettre les rapports au Conseil de sécurité pour suite à donner.
2. En outre, au paragraphe 40 de la résolution [75/193](#), adoptée le 16 décembre 2020, l'Assemblée générale a demandé à la Commission d'enquête de lui présenter son dernier rapport en date lors d'un dialogue interactif tenu à sa soixante-seizième session sur la situation des droits humains en République arabe syrienne.
3. Les rapports et les mises à jour orales de la Commission d'enquête peuvent être consultés sur le site Web de la Commission (www.ohchr.org/coisyrria). Le Secrétariat a donc l'honneur de renvoyer l'Assemblée à ces documents.

* [A/76/150](#).

